



Châtillon Arts et Vigne
3, rue du Reclus
26410 Châtillon-en-Diois
foireauxgreniers@chatillon-artsetvigne.fr
06 86 72 48 58
<https://www.chatillon-artsetvigne.fr>

FOIRE AUX GRENIERS
Dimanche 20 juillet 2025
Chemin du Moulin,
26410 Châtillon-en-Diois

Bonjour,

La Foire aux Greniers de Châtillon-en-Diois se tiendra le dimanche 20 juillet 2025.

Comme pour 2023, nous quittons le Champ de Foire pour le **Chemin du Moulin**, en contrebas du village, le long du Bez, sur une zone en **grande partie ombragée**.

Les places sont **sans possibilité de recul pour y placer des véhicules** (talus montant et descendant des deux côtés du chemin). Si besoin d'avoir votre véhicule, il faudra réserver deux places au minimum sans supplément de prix, à votre charge de gérer l'espace du stand.

Comme pour 2023, les habitants auront la possibilité d'exposer devant chez eux sous réserve de payer un emplacement (vaudra autorisation de police).

Emplacement pour stand, **3,5 mètres linéaires** environ (3 maxi) : **16 €**

Emplacement pour 1 voiture (si vraiment nécessaire), obligation de réserver deux emplacements minimums sans supplément.

Attribution des emplacements :

- **Jusqu'à mi-Mai**, les personnes qui ont participé à l'édition 2024 de la Foire aux Greniers sont **prioritaires**.
- Pour les autres personnes qui n'étaient pas inscrites en 2024, les emplacements seront attribués selon l'ordre de leur inscription et des places encore disponibles.
- Pour les véhicules la règle est de stationner en dehors du site, sauf nécessité absolue. Un parking vous être dédié en sortie de la zone d'exposition.

Inscription :

- Vous devez nous retourner le bulletin d'inscription joint rempli, daté et signé, « personne physique » pour les particuliers, « personne morale » pour les professionnels.
- Le bulletin d'inscription doit être accompagné de votre règlement en chèque, à l'ordre de « Châtillon Arts et Vigne ». Votre chèque ne sera encaissé qu'après la manifestation, il vous sera retourné en cas d'annulation de la manifestation par l'association.
- Votre inscription ne sera prise en compte que si le règlement par chèque est joint au bulletin d'inscription. Entre début juillet et la veille de la foire, vous serez informé des places qui vous ont été attribuées.

Retour :

- Vous devez retourner le bulletin d'inscription complété, accompagné du chèque à l'adresse : **Châtillon Arts et Vigne, Foire aux Greniers, 3 rue du Reclus 26410 Châtillon-en-Diois**
- **Pour nous joindre** : foireauxgreniers@chatillon-artsetvigne.fr ou 06.86.72.48.58 (message ou SMS)

Châtillon-en-Diois le 10 février 2025

Christian Dupré

Responsable de la commission Foire aux Greniers pour 2025